



PROMOTION BONUS DE BIENVENUE

CONDITIONS GÉNÉRALES – ACCORD CLIENT

Période de validité de la Promotion : du 1er août 2026 au 31 janvier 2027

MEXEM Ltd (« MEXEM », « nous » ou « notre »), une entreprise d'investissement chypriote (« CIF ») constituée en République de Chypre sous le numéro d'immatriculation HE 351726, dont le siège social est situé au 11 Anthropon Dikaionaton, 3110 Limassol, Chypre, et agréée et réglementée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (« CySEC ») sous le numéro de licence CIF 325/17, propose la **Promotion Bonus de Bienvenue** (la « Promotion »).

Les présentes Conditions générales (les « Conditions ») régissent la participation à la Promotion et définissent les droits et obligations respectifs de MEXEM et des Clients participants. La Promotion est exclusivement accessible aux Clients éligibles adressés à MEXEM par son partenaire, Juan Rodz, et qui remplissent les conditions d'éligibilité énoncées dans les présentes Conditions.

En participant à la Promotion, le Client reconnaît avoir lu et compris les présentes Conditions et accepte d'être lié par celles-ci.

1. Introduction et Dispositions générales

1.1 Dans le cadre de la Promotion Bonus de Bienvenue, les Clients éligibles adressés à MEXEM par son partenaire, Juan Rodz, ont la possibilité de recevoir une Récompense monétaire, sous réserve du respect des présentes Conditions et de la satisfaction des conditions d'éligibilité applicables énoncées à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) des présentes Conditions.

1.1.1 Le montant de la Récompense est déterminé en fonction du Dépôt Éligible, conformément à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) des présentes Conditions.

1.1.2 Le montant maximal de la Récompense disponible dans le cadre de cette Promotion est de 250 EUR (deux cent cinquante euros).

1.1.3 L'expiration de la Période de Validité de la Promotion n'affecte pas le droit d'un Client Éligible à recevoir la Récompense applicable, à condition que le Client ait satisfait à l'ensemble des conditions d'éligibilité applicables prévues par les présentes Conditions au plus tard à la date d'expiration de la Période de Validité de la Promotion.

1.2 Les présentes Conditions définissent les modalités de participation à la Promotion.



1.3 En participant à la Promotion, vous reconnaissez avoir lu et compris les présentes Conditions et acceptez d'être lié par celles-ci.

1.4 MEXEM se réserve le droit de modifier, de faire varier, de suspendre ou d'annuler l'une quelconque des présentes Conditions, à sa seule discrétion et à tout moment, sans préavis. Toute modification, variation, suspension ou annulation de ce type n'affectera pas une Récompense déjà valablement créditée sur un Compte Client avant la date d'entrée en vigueur de cette modification, sauf lorsque MEXEM détermine raisonnablement qu'une Récompense a été obtenue par fraude, abus, violation des présentes Conditions ou tout autre comportement inapproprié.

1.5 Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans les présentes ont la signification qui leur est attribuée dans la Déclaration relative aux Risques de MEXEM, les Conditions Générales et les autres documents juridiques applicables publiés par MEXEM (collectivement, les « Documents MEXEM »). Toute référence ci-dessous aux Documents MEXEM doit être interprétée en conséquence.

1.6 La Promotion est valable du 1er août 2026 au 31 janvier 2027 à 23 h 59, heure de Chypre, inclus (la « Période de Validité de la Promotion »).

1.7 Pour toute question concernant cette Promotion ou votre éligibilité, veuillez contacter : support@mexem.com.

Définitions

Aux fins des présentes Conditions, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

« **Lois Applicables** » désigne l'ensemble des lois, règlements, directives et autres instruments contraignants en vigueur en République de Chypre, ou dans toute autre juridiction dont les lois peuvent être applicables à MEXEM, à la Promotion, ou à l'exécution ou à l'interprétation des présentes Conditions, ainsi que toute orientation réglementaire applicable.

« **Client** » désigne une personne physique ou morale adressée à MEXEM par Juan Rodz, qui ouvre un nouveau Compte Client ou qui rattache avec succès un compte Interactive Brokers existant à MEXEM aux fins de la Promotion.

« **Compte Client** » désigne tout compte ouvert auprès de MEXEM et approuvé à la fois par MEXEM et Interactive Brokers, y compris un Compte Rattaché, dans chaque cas conformément aux procédures applicables de MEXEM.



« **Client Éligible** » désigne un Client qui a satisfait à l'ensemble des conditions d'éligibilité applicables énoncées à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) des présentes Conditions et dont l'éligibilité a été vérifiée et approuvée par MEXEM.

« **Compte Rattaché** » désigne un compte Interactive Brokers existant qui a été rattaché avec succès à MEXEM par le biais du processus de rattachement de compte à la suite des activités promotionnelles de Juan Rodz et confirmé par MEXEM en tant que Compte Rattaché aux fins des présentes Conditions.

« **Groupe MEXEM** » désigne MEXEM Ltd ainsi que ses sociétés mères, filiales et entités affiliées, selon le cas.

« **Dépôt Qualifiant** » désigne le montant total des dépôts crédités sur le Compte Client conformément à la Clause 2.2 des présentes Conditions, aux fins de déterminer le droit d'un Client à la Récompense ainsi que le palier de Récompense applicable.

« **Récompense** » désigne le cadeau monétaire crédité sur le Compte Client d'un Client Éligible dans le cadre de la Promotion, dont le montant est déterminé conformément à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) des présentes Conditions.

2. Éligibilité et Conditions

2.1 Conditions d'éligibilité

Pour être considéré comme un Client Éligible et recevoir la Récompense, un Client doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

2.1.1 Pendant la Période de Validité de la Promotion :

- a) ouvrir un nouveau Compte Client auprès de MEXEM par l'intermédiaire de la page de parrainage dédiée de Juan Rodz ; ou
- b) rattacher avec succès un compte Interactive Brokers existant à MEXEM, à condition que MEXEM attribue le rattachement du compte aux activités promotionnelles de Juan Rodz.

2.1.2 Satisfaire aux exigences relatives au Dépôt Qualifiant énoncées à la Clause 2.2 des présentes Conditions.

2.1.3 Satisfaire à l'ensemble des conditions d'éligibilité applicables prévues par les présentes Conditions au plus tard à la date d'expiration de la Période de Validité de la Promotion.

2.2 Dépôt Qualifiant



2.2.1 Pour être éligible à la Promotion, un Client doit effectuer un Dépôt Qualifiant minimum de 2 000 EUR (deux mille euros), calculé conformément à la présente Clause 2.2.

2.2.2 Aux fins de la présente Clause 2.2, la « Période de Dépôt Qualifiant » commence au Jour 1 (tel que déterminé conformément aux Clauses 2.2.3 et 2.2.4, selon le cas) et prend fin à la première des dates suivantes :

- a) le trentième (30e) jour calendaire consécutif, le Jour 1 étant inclus dans cette période ; et
- b) la date d'expiration de la Période de Validité de la Promotion.

2.2.3 Dans le cas d'un Compte Client nouvellement ouvert, le Jour 1 correspond à la date à laquelle le premier dépôt en espèces est crédité sur le Compte Client. Le Dépôt Qualifiant correspond au montant total de tous les dépôts en espèces crédités pendant la Période de Dépôt Qualifiant.

2.2.4 Dans le cas d'un Compte Rattaché, le Jour 1 correspond à la date à laquelle le Compte Rattaché est rattaché avec succès à MEXEM. Le Dépôt Qualifiant est constitué de la Valeur Liquidative Nette (« NLV ») du Compte Rattaché au Jour 1, ainsi que de tous les dépôts en espèces supplémentaires crédités pendant la Période de Dépôt Qualifiant.

2.2.5 Un Client peut effectuer un ou plusieurs dépôts pendant la Période de Dépôt Qualifiant. Tous ces dépôts sont cumulés aux fins de la détermination du Dépôt Qualifiant.

2.2.6 Afin d'éviter toute ambiguïté, les dépôts crédités sur le Compte Client après l'expiration de la Période de Dépôt Qualifiant applicable ne sont pas pris en compte pour déterminer le Dépôt Qualifiant ou la Récompense applicable.

2.2.7 La Récompense due à un Client Éligible est déterminée en fonction du Dépôt Qualifiant, conformément au tableau suivant :

Dépôt Qualifiant	Récompense
2,000 EUR - 9,999 EUR	50 EUR
10,000 EUR - 49,999 EUR	100 EUR
50,000 EUR - 99,999 EUR	150 EUR
100,000 EUR - 249,999 EUR	200 EUR
250,000 EUR ou plus	250 EUR

2.2.8 Lorsque le Dépôt Qualifiant est inférieur à 2 000 EUR (deux mille euros), le Client n'est éligible à aucune Récompense dans le cadre de la Promotion.



2.3 Versement de la Récompense

2.3.1 La Récompense est créditée directement sur le Compte Client après vérification par MEXEM. MEXEM se réserve le droit de créditer la Récompense exclusivement sur le Compte Client et n'acceptera ni ne traitera aucune demande de versement par un autre moyen ou de transfert vers un compte externe.

2.3.2 Sous réserve des présentes Conditions, la Récompense est créditée sur le Compte Client dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la vérification par MEXEM que le Client a satisfait à l'ensemble des conditions d'éligibilité applicables prévues par les présentes Conditions.

Exemple (fourni uniquement à titre illustratif) :

Si le premier dépôt est crédité sur le Compte Client le 15 septembre 2026, la Période de Dépôt Qualifiant prendra fin le 14 octobre 2026. Sous réserve des présentes Conditions et après vérification par MEXEM que le Client a satisfait à l'ensemble des conditions d'éligibilité applicables, la Récompense applicable sera créditée sur le Compte Client au plus tard le 13 novembre 2026.

Avertissement : L'exemple ci-dessus est fourni uniquement à titre illustratif et vise exclusivement à illustrer le calendrier de crédit de la Récompense. La date effective de crédit de la Récompense reste soumise aux présentes Conditions ainsi qu'à la réalisation avec succès par MEXEM de l'ensemble des vérifications et contrôles de conformité applicables.

2.3.3 MEXEM détermine si un Client remplit les conditions pour être considéré comme un Client Éligible au titre des présentes Conditions. Aucune action n'est requise de la part du Client pour recevoir la Récompense. L'éligibilité est évaluée automatiquement par MEXEM à l'issue des procédures de vérification applicables.

2.4 Cumul avec d'Autres Promotions

2.4.1 La présente Promotion ne peut être cumulée avec aucune autre offre de cashback, aucun autre bonus de bienvenue, remboursement, remise, programme promotionnel, programme de parrainage ou avantage similaire proposé par MEXEM, sauf accord exprès et écrit de MEXEM. Toute autorisation de ce type s'applique uniquement au cas spécifique expressément approuvé et ne constitue ni une modification ni une renonciation à la politique promotionnelle générale de MEXEM.

2.5 Vérification et Disqualification

2.5.1 MEXEM se réserve le droit de vérifier toutes les informations et activités pertinentes aux fins de déterminer l'éligibilité d'un Client à la Promotion et son droit à la Récompense, y compris, sans limitation :



- a) la source de recommandation du Client ;
- b) l'ouverture du Compte Client par l'intermédiaire de la page de parrainage dédiée de Juan Rodz ;
- c) le rattachement réussi et le statut de tout Compte Rattaché, ainsi que son attribution aux activités promotionnelles de Juan Rodz ;
- d) la NLV d'un Compte Rattaché au Jour 1, le cas échéant ;
- e) le respect des exigences relatives au Dépôt Qualifiant, notamment le montant et la date des dépôts pris en compte ;
- f) si le Client a déjà reçu ou tenté d'obtenir plus d'une Récompense dans le cadre de la présente Promotion ;
- g) si le Client participe à une autre promotion MEXEM, y est éligible ou a reçu un avantage dans le cadre de celle-ci en violation de la Clause 2.4 (Cumul avec d'Autres Promotions) ; et
- h) toute autre information ou activité raisonnablement pertinente pour vérifier le respect des présentes Conditions.

MEXEM peut demander tout document ou toute information raisonnablement nécessaire à cette vérification avant de confirmer l'éligibilité ou de créditer une Récompense.

2.5.2 MEXEM se réserve le droit de refuser, retenir, suspendre, annuler ou récupérer toute Récompense, ainsi que d'exclure tout Client de la participation à la Promotion, lorsque MEXEM détermine raisonnablement que :

- a) le Client n'a pas satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les présentes Conditions ;
- b) le Client a fourni des informations ou des documents faux, inexacts, trompeurs, incomplets ou obsolètes ;
- c) le Client a tenté de manipuler, contourner ou exploiter abusivement toute condition d'éligibilité, limitation, restriction, procédure de vérification ou toute autre condition applicable à la Promotion ;
- d) le Client s'est livré à des opérations d'ouverture de compte, de rattachement de compte, d'approvisionnement ou à toute autre activité sur le compte dont MEXEM détermine raisonnablement qu'elles ont été effectuées principalement dans le but d'obtenir la Récompense, plutôt que dans le but réel d'établir ou de maintenir une relation client avec MEXEM conformément aux présentes Conditions ;
- e) le Client n'a pas coopéré à des demandes raisonnables d'informations ou de documents justificatifs aux fins de vérification ;
- f) le Client a enfreint les présentes Conditions, les Documents MEXEM, les Lois Applicables ou toute exigence réglementaire applicable ;
- g) le Client a adopté un comportement que MEXEM considère raisonnablement comme susceptible d'exposer MEXEM ou tout membre du Groupe MEXEM à un risque juridique, réglementaire, opérationnel, réputationnel ou financier ;
- h) une telle mesure est requise en vertu des Lois Applicables ou des obligations réglementaires ; ou



- i) le Client a, de toute autre manière, agi de mauvaise foi dans le cadre de la Promotion.

Toute décision prise par MEXEM en vertu de la présente Clause sera prise de manière raisonnable et conformément aux Lois Applicables et aux obligations réglementaires.

2.5.3 La présente Promotion est limitée à une (1) Récompense par Client, quel que soit le nombre de Comptes Clients ouverts ou de Comptes Rattachés établis. MEXEM se réserve le droit de refuser, retenir, suspendre, annuler ou récupérer toute Récompense lorsqu'elle détermine raisonnablement qu'un Client a tenté d'obtenir plus d'une (1) Récompense dans le cadre de la Promotion.

2.5.4 Si, avant que la Récompense n'ait été créditée, un Client clôture le Compte Client au titre duquel il était éligible à la Promotion, ou cesse de toute autre manière de satisfaire aux conditions d'éligibilité prévues par les présentes Conditions, le Client perd son droit à recevoir la Récompense. La Récompense ne sera ni créditée sur, ni transférée vers, ni réaffectée à aucun autre Compte Client détenu par ce Client.

3. Dispositions générales

3.1 La présente Promotion est proposée sous réserve des Documents MEXEM et ne s'y substitue pas. En cas de conflit entre les présentes Conditions et les Documents MEXEM concernant la Promotion, les présentes Conditions prévaudront uniquement dans la mesure où elles concernent la Promotion.

3.2 MEXEM administrera la Promotion et interprétera les présentes Conditions de manière raisonnable et conformément aux Lois Applicables. MEXEM déterminera toutes les questions relatives à l'éligibilité, au calcul et au crédit des Récompenses, ainsi qu'à l'administration de la Promotion. Tout litige, toute ambiguïté ou toute question qui n'est pas expressément traité(e) par les présentes Conditions sera tranché(e) par MEXEM de manière équitable et raisonnable, sans préjudice de tout droit légal ou réglementaire dont dispose le Client.

3.3 La présente Promotion n'est pas ouverte aux employés de MEXEM ou de toute entité appartenant au Groupe MEXEM, ni aux employés, agents ou représentants d'entités qui sont en concurrence directe avec MEXEM ou tout membre du Groupe MEXEM.

3.4 Si une disposition des présentes Conditions, ou une partie de celle-ci, est ou devient illégale, invalide ou inapplicable en vertu des lois d'une juridiction quelconque, cette illégalité, invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes Conditions dans cette juridiction, ni la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute disposition dans toute autre juridiction.

3.5 Le fait que MEXEM n'exerce pas ou tarde à exercer un droit, un recours ou une disposition prévu(e) par les présentes Conditions ne saurait être interprété comme une



renonciation à ce droit, recours ou disposition. De même, l'exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours n'empêchera pas son exercice ultérieur ou futur.

3.6 Dans le cas où les présentes Conditions seraient traduites dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaudra et constituera la version faisant foi et juridiquement contraignante en cas de conflit, d'incohérence ou de divergence entre les différentes versions linguistiques.

4. Avertissement sur les risques

4.1 La Récompense est accordée uniquement dans le cadre de la Promotion et ne constitue ni un conseil financier, en investissement, fiscal, juridique ou comptable, ni une recommandation personnalisée, une incitation à effectuer des opérations, ou une sollicitation à acheter, vendre, détenir ou investir dans un quelconque instrument financier. La participation à la Promotion ne garantit aucun avantage financier, rendement ou bénéfice, et la Récompense reste soumise aux conditions d'éligibilité ainsi qu'à toutes les autres conditions énoncées dans les présentes Conditions.

4.2 Les Clients sont seuls responsables de la compréhension des présentes Conditions, de l'évaluation du caractère approprié de leur participation à la Promotion et de toute activité d'investissement ultérieure au regard de leurs propres objectifs et circonstances, ainsi que de la prise de leurs propres décisions indépendantes en matière financière, d'investissement, fiscale, juridique et dans tout autre domaine professionnel. Les Clients sont encouragés à solliciter, le cas échéant, l'avis d'un professionnel indépendant. Dans toute la mesure permise par les Lois Applicables, MEXEM ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage indirect, accessoire, consécutif, spécial ou punitif résultant de la participation à la Promotion, y compris, sans limitation, les pertes liées aux opérations de trading ou le fait de s'être fondé sur des avantages promotionnels.

4.3 L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques, y compris le risque de perte en capital. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. MEXEM ne fait aucune déclaration et ne fournit aucune garantie concernant la performance future, la valeur ou la rentabilité de tout investissement ou de toute activité de trading entrepris par un Client.

4.4 La participation à la présente Promotion ne confère au Client aucun droit à des avantages continus ou futurs autres que ceux expressément prévus dans les présentes Conditions. La disponibilité de la Promotion et de toute offre similaire relève de la discrétion de MEXEM, et MEXEM ne fait aucune déclaration ni ne prend aucun engagement concernant la disponibilité future de promotions ou d'avantages comparables.

4.5 Toutes les informations personnelles et financières fournies par le Client dans le cadre de la présente Promotion seront traitées conformément à la Politique de Confidentialité de MEXEM et aux Lois Applicables en matière de protection des données et de la vie privée. La



Politique de Confidentialité est incorporée aux présentes Conditions par référence et en fait partie intégrante.

4.6 MEXEM agit uniquement en qualité de courtier introducteur et n'exécute ni ne règle les transactions et ne fournit pas de services de conservation. Le crédit de la Récompense reste soumis à la réalisation avec succès par MEXEM de l'ensemble des vérifications et contrôles de conformité applicables, ainsi qu'aux données opérationnelles relatives au Compte Client concerné, y compris toute exigence ou limitation applicable imposée par le courtier teneur de compte.

5. Exclusion de Garanties / Limitation de Responsabilité

5.1 Dans toute la mesure permise par les Lois Applicables, MEXEM ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage résultant directement ou indirectement de circonstances échappant raisonnablement à son contrôle, y compris, sans limitation, les retards, interruptions ou défaillances dans la transmission ou le traitement des ordres, des communications ou des informations résultant de défaillances des systèmes de communication, de la connectivité Internet, des plateformes de trading, de prestataires de services tiers, de perturbations des marchés, de restrictions réglementaires ou de pannes de courant.

5.2 Toute obligation fiscale, exigence déclarative, taxe ou responsabilité découlant de la réception ou de l'utilisation de la Récompense relève de la seule responsabilité du Client. Lorsque les Lois Applicables imposent à MEXEM de prélever et de reverser un impôt à une autorité compétente, MEXEM peut procéder à ce prélèvement et à ce reversement dans la mesure requise par la loi. MEXEM ne saurait être tenue responsable de toute obligation fiscale supplémentaire susceptible de naître dans une quelconque juridiction du fait de la participation à la Promotion.

5.3 MEXEM se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément accordés en vertu des présentes Conditions. Aucune disposition des présentes Conditions ni la participation à la Promotion ne saurait être interprétée comme accordant au Client des droits, avantages ou prérogatives autres que ceux expressément prévus dans les présentes Conditions.

6. Droit Applicable et Juridiction Compétente

6.1 Les présentes Conditions ainsi que tout litige, toute réclamation ou toute question découlant de celles-ci ou de la Promotion, ou s'y rapportant, sont régis et interprétés conformément aux lois de la République de Chypre.

6.2 Les tribunaux de la République de Chypre disposent d'une compétence non exclusive pour connaître de tout litige, toute réclamation ou toute question découlant des présentes Conditions ou de la Promotion, ou s'y rapportant.



7. Intégralité de l'Accord

7.1 Les présentes Conditions, conjointement avec les Documents MEXEM, la Politique de Confidentialité de MEXEM et tout autre document expressément requis en vertu des présentes Conditions, constituent l'intégralité de l'accord entre MEXEM et le Client Entreprise concernant la Promotion et remplacent l'ensemble des communications, déclarations ou accords antérieurs relatifs à la Promotion.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LES PRÉSENTES CONDITIONS ET ACCEPTE PAR LES PRÉSENTES D'ÊTRE LIÉ PAR CELLES-CI.

En cas de divergence d'interprétation, la version originale en anglais, accessible via ce lien [prévaut](#) sur la version française.